
M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mai 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, mai - juin 2023

LA DETTE EXTERIEURE DE LA RD. CONGO :*Rupture ou obligation de s'endetter ?*

par

Victor MANGINDULA*Doctorant en Relations Internationales***Giresse KINIAMBI KIPINI***Doctorant en Relations Internationales***Jason PALUKU KASIKA***Chercheur en Relations Internationales***Roland KAYEMBE MUNGEDI***Chef de Travaux à l'Université de Kinshasa**Université de Kinshasa***Résumé**

La coopération internationale constitue chaque jour davantage une importance capitale dans les vies des Etats, des organisations internationales et des sociétés multinationales, c'est un cadre par excellence où les Etats entretiennent des bonnes relations entre eux, une plateforme où les Etats avancés apportent aux pays en développement leur aide. Nul n'ignore aujourd'hui qu'un Etat ne peut vivre en autarcie, en vase clos où toutes ses activités sont fermées sans toutefois avoir l'aide extérieure par le biais de la coopération. L'aide extérieure se présente comme un moyen par lequel un Etat fait recours afin de soutenir ses activités et de renforcer son capital, pour échapper à l'inflation ou à une crise économique dont aucun Etat ne peut s'en passer.

Mots-clés : Dette extérieure, rupture, obligation, RD Congo

Abstract

International cooperation is becoming increasingly important in the lives of States, international organizations and multinational corporations, it is a framework par excellence where States maintain good relations with each other, a platform where advanced States provide assistance to developing countries. Everyone knows today that a State cannot live in autarky, in a vacuum where all its activities are closed without having external help through cooperation. External aid is a means by which a State uses to support its activities and strengthen its capital, in order to escape inflation or an economic crisis that no State can do without.

INTRODUCTION

Depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale, la République Démocratique du Congo se trouve enfermée dans le cycle infernal d'une lourde dette publique extérieure, qui se greffe sur la dette coloniale. Comme l'écrit Eric Toussaint, « les prêts odieux aux métropoles coloniales ont été légués comme un boulet aux jeunes nations indépendantes. Dans le cas du Congo Belge, les millions de dollars qui lui ont été prêtés pour des projets décidés par le pouvoir colonial ont presque totalement été dépensés par l'administration coloniale du Congo sous forme d'achat de produits exportés par la Belgique. Le Congo Belge a reçu en tout 120 millions de dollars de prêts (en 3 fois) dont 105,4 millions ont été dépensés en Belgique »¹. Ces prêts qui n'ont servi que les intérêts de la Belgique constituaient un véritable tour de passe-passe aux dépenses du Congo et ses populations.

Voilà comment, lorsque le Congo belge a accédé à l'indépendance, les principaux actionnaires s'étaient mis d'accord pour lui transmettre la charge de la dette contractée par le pouvoir colonial belge auprès de la Banque mondiale. Ainsi, les prêts contractés par la

¹TOUSSAINT E., 2004, « *La finance contre les peuples. La bourse ou la vie* », CADTM/Syllepse, Paris, 2004, p. 41.

Belgique auprès de la Banque mondiale afin de mieux exploiter le Congo belge et ses ressources naturelles sont devenus jusqu'à ce jour une dette du Congo. Par simple jeu d'écriture comptable, la Banque mondiale a transféré la dette contractée par un pouvoir colonial au nouvel Etat indépendant. C'est cette situation dramatique que ce papier tente de peindre à travers trois points essentiels hormis l'introduction et la conclusion. Le premier encense notre démarche méthodologique, le second exhume la naissance des pays très endettés pendant que le tout dernier point ausculte la question même de la lutte contre la pauvreté.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour bien cerner la problématique de la dette extérieure qu'enlève la République Démocratique du Congo depuis des décennies, l'extrême pauvreté, nous avons fait usage, outre la technique documentaire de la méthode d'analyse statistique.

Cette démarche a pour objet central les relations de pouvoir au sein des organisations, et privilégiant les choix stratégiques de l'acteur social. L'analyse statistique telle que proposée par Michel Crozier et Erhard Freiberg, repose sur les concepts de pouvoir, de zone d'incertitude et de système d'action concret. Elle part de trois postulats : il y a un objectif pour chaque organisation, les acteurs jouissent d'une liberté relative et ils ont une rationalité limitée.²

L'implication de cette méthode dans notre étude se fonde sur la coopération financière entre les pays nantis et la République Démocratique du Congo, souvent victime du poids de dettes des institutions de Brettons Woods qui usent de toutes les stratégies possibles pour enfermement dans la pauvreté.

II. LA NAISSANCE DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES

Au milieu des années 1980, M. Julius Nyerere, alors Président de la République Unie de Tanzanie, traduisait le coût humain, de la crise de la dette dans cette question abrupte adressée aux créanciers : « *Faut-il vraiment que nous laissions nos enfants mourir de faim pour pouvoir payer nos dettes ?* ».

En guise de réponse, retentit un silence assourdissant. Les multiples accords de rééchelonnement et la réaffirmation régulière de la nécessité d'alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés (PPTE) lors des réunions internationales rappellent que le problème reste d'actualité pour de nombreux pays.

L'insolvabilité des pays en développement peut avoir une incidence forte sur l'architecture financière globale qui peut toucher les grands bailleurs de fonds multilatéraux nécessite une stratégie efficace commune³.

Dans les années soixante-dix, les pays en développement, notamment ceux de l'Amérique latine, avaient bénéficié d'entrées massives de capitaux, et notamment, de prêts bancaires. Peu d'observateurs se doutaient alors de la crise qui était sur le point de se déclencher. En effet, la plupart des pays en développement bénéficiaient d'un accroissement régulier des prix des produits de base sur les marchés mondiaux ; les taux d'intérêt étaient en général négatifs en termes réels, en raison de l'attitude accommodante des banques centrales occidentales ; les banques commerciales trouvaient dans des prêts une opportunité de recycler les pétrodollars ; les crédits bancaires allaient financer des projets d'investissement dont on espérait qu'ils s'avèreraient rentables ; enfin, on estimait qu'un Etat souverain ne pouvait pas faire faillite, par principe⁴.

Tout change en 1982. La politique monétaire restrictive conduite par le nouveau président de la Réserve Fédérale Américaine rend les taux d'intérêt, de nouveau positifs, en termes réels. Les perspectives de désinflation dépriment les cours mondiaux des

² Lexique de sociologie, Editions Dalloz, Paris, 2005, p.10.

³MM. Jean-Yves MOISSERON et MARC RAFFINOT, *Dette et pauvreté*, Paris, Economica, 1999.

⁴ Idem

produits de base. Les investissements se révèlent dépourvus de perspectives de rendement dans ce nouvel environnement. Enfin, l'économie mondiale enregistre dans les années 1981 et 1982 une récession sans précédent.

Le problème de l'endettement s'aggrave et crée une nouvelle catégorie de pays : les pays pauvres et très endettés (PPTE).

Entre 1980 et 1985, l'endettement public des PPTE a doublé⁵. Il double une seconde fois entre 1985 et 1990, passant ainsi de 47,7 à 181 milliards de dollars en une seule décennie⁶. Ce fort accroissement se poursuit. Cinq ans plus tard, l'encours atteint 202 milliards de dollars. Le ratio dette/produit national brut, indicateur principal de l'endettement, est passé de 60% à 112% entre 1980 et 1995. Les PPTE se distinguent des autres pays en développement (PED) par un ratio dette/exportations de biens et services très élevé, et qui a augmenté de 82,3% en 1975 à 263,3% en 1985 et à 394,6% en 1995⁷.

Les PPTE se caractérisent par une forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, et par une grande sensibilité vis-à-vis des chocs macroéconomiques. Leurs économies sont fragiles et leurs exportations peu diversifiées. Une diminution des cours mondiaux de leur produit d'exportation et plus généralement une dégradation des termes de l'échange affectent doublement la situation de l'endettement : de manière directe tout d'abord, en raison de la diminution des devises gagnées à l'exportation que cette dégradation implique, mais aussi de manière indirecte, par la diminution des recettes fiscales résultant de la baisse des revenus des exportateurs. Pour l'ensemble des PPTE, sur la base d'un indice 100 pour l'année 1987, les termes de l'échange se sont dégradés de façon importante, passant de 158 en 1980 à 94 en 1992.

La dette des PPTE est marquée par une partie bilatérale importante (58% contre 39% pour l'ensemble des PED) ainsi que par une forte diminution de la part privée. Alors que l'endettement privé reste prédominant pour l'ensemble des pays en développement, il est résiduel dans les pays les plus pauvres (autour de 15 % du total). Les créanciers des PPTE sont donc des organismes publics bilatéraux et multilatéraux⁸.

La dette des pays les plus endettés et les plus pauvres est clairement distincte de celle des autres catégories de pays. Elle est marquée par une plus longue période de grâce, par un plus grand pourcentage de l'élément donc, par un taux d'intérêt plus bas et enfin par une maturité moyenne plus élevée. Malgré un traitement privilégié, il reste que le niveau d'endettement tel qu'il ressort des ratios d'endettement est devenu beaucoup trop élevé. Les traitements envisagés jusqu'à présent n'ont pas été en mesure du surendettement des pays les plus pauvres.

Bien que la croissance de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition se soit ralentie, nombre de ces pays restent aux prises avec de graves problèmes liés à la dette et à son service. Les problèmes des PPTE, qui ont des causes structurelles, sont loin d'être résolus, et d'autres pays pauvres ont également été affectés par les crises financières et économiques qui se sont produites récemment sur les marchés émergents, et ont entraîné des difficultés de paiement pour certains d'entre eux. Nombre de ces marchés naissants qui ont connu des périodes d'instabilité et de crises financières ces dernières années doivent faire face à des difficultés liées à leur dette aussi bien intérieure qu'extérieure qui menacent la viabilité de leur reprise⁹.

⁵La notion de la dette publique inclut non seulement la dette de l'État et de ses institutions dépendantes, mais aussi la dette de débiteurs privés bénéficiant d'une garantie publique.

⁶Banque mondiale, *Global Development Finance*, 1997.

⁷*Idem*

⁸YVES TAVERNIER, Rapport d'information sur les activités et le contrôle du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, Assemblée nationale de la France, Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, du 13 décembre 2000.

⁹*Idem*

2.1. Evolution de la dette extérieure de la République Démocratique du Congo

Lorsqu'au seuil de la décennie 1960, l'Afrique obtient sa décolonisation, il est évident qu'il faut aux nouveaux Etats d'importants capitaux pour amorcer le processus de développement économique, qui passe notamment par la dotation en infrastructures diverses. L'endettement du Congo et du Sud en général vis-à-vis de l'étranger restera cependant assez faible au début des années 1960. Ensuite, un nouveau marché de l'argent va se développer avec les dollars qui circulent hors des Etats-Unis sans être soumis aux lois et aux taux d'intérêts de ce pays. Les banques européennes et les filiales des banques américaines situées en Europe cherchent alors à placer les dollars qu'elles ont attirés en grandes quantités. Ce sont les eurodollars qui vont être prêtés à des taux d'intérêts très faibles¹⁰. Cette dette se révèle être un véritable tonneau des Danaïdes qui se vide chaque fois que l'on tente de le remplir.

Les puissants d'hier vont tout mettre en œuvre pour rester les puissants de demain. Or celui qui contrôle les finances d'une nation n'a pas besoin du contrôle total sur la gestion politique intérieure pour être le vrai patron. Ceux qui détenaient le pouvoir au temps des « jolies colonies » choisissent donc de devenir, au cours des années 1960 et 1970, des créanciers et de continuer à tirer les ficelles en coulisses, de façon plus discrète, mais tout aussi implacable¹¹.

L'évolution de la dette publique extérieure du Congo commence en 1965. Jusqu'en 1969, l'évolution de la dette publique extérieure du Congo était restée normale. C'est seulement à partir de 1970 qu'elle connaîtra une très forte accélération.

De 1965 à 1969, comme le souligne BOURGY, « le stock de la dette extérieure est passé de 32 millions à 159 millions de dollars. En 1970, on assista à une première rupture dans l'évolution de la dette. En effet, elle est multipliée par 2 en un an passant de 159 millions à 342 millions de dollars. C'est le début d'un endettement fort. Le Congo, qui devient Zaïre en 1971, subit une crise financière sans précédent¹².

En 1973, une deuxième rupture est à remarquer, la dette passe de 670 millions de dollars en 1972 à 1.040 millions de dollars en 1973. Entre 1973 et 1979, la dette augmentera de manière régulière d'environ 700 millions de dollars chaque année. De 1979 à 1983, le stock de la dette augmente peu, le Zaïre essayant d'assurer le service de sa dette. La dégradation économique s'accroît pendant cette période. De 1983 jusqu'aux années 1990, la dette publique extérieure augmente d'environ 100 millions de dollars par an¹³. »

A cette situation de la dette, vient s'ajouter celle née de la zaïrianisation. En effet, le 30 novembre 1973, le gouvernement zaïrois de l'époque prit l'irrationnelle mesure dite de zaïrianisation. Elle a consacré, sur base de critères subjectifs, la cession aux nationaux des biens, des activités commerciales et agricoles ayant appartenu aux étrangers. La dette issue de cette mesure, initialement privée, est devenue par la suite publique, du fait de la substitution de l'Etat à tous les acquéreurs.

Devant l'obligation d'assurer l'indemnisation des anciens propriétaires, l'Etat a été amené à signer des protocoles d'accord avec leurs pays d'origine, notamment l'Allemagne, la Belgique, la Grèce et le Portugal.

¹⁰ GUIRAUD (M) 2000, « Dette et pauvreté, les clés pour comprendre », *In La nouvelle lettre de la FIDH*, n°41, septembre 2000, p.19.

¹¹ MILLET Damien et TOUSSAINT Eric, « 50 Questions/50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale », CADTM Bruxelles/ Syllepse Paris, 2002, p.35.

¹² MILLET Damien et TOUSSAINT Eric, *art. cité.*

¹³BOURGY MYRIAM, « Les années Mobutu jusqu'à la chute du mur de Berlin (1961-1989), l'accroissement exponentiel d'une dette odieuse », *A qui profitent toutes les richesses du peuple congolais? Pour un audit de la dette congolaise*, CADTM Liège, 2007, p.15.

Lors d'un contact téléphonique avec M. NK7, celui-ci a signalé que la dette née de la zaïrianisation est totalement en arriéré et connaîtrait des retards de paiements. Son stock au 31 décembre 2001 était de \$ US 145,190 millions¹⁴.

Face à cette situation de surendettement, la République Démocratique du Congo s'était mise dans une position telle que les programmes des institutions financières internationales (IFI) semblaient être la bienvenue afin de tenter de réduire ses arriérés. D'où, cette intervention des institutions financières en RDC.

2.2. Causes de la dette de la République Démocratique du Congo

Le FMI est une institution fondée sur la coopération, semblable à certains égards à ce que peut être une association de crédit mutuel, dans laquelle les gouvernements des pays membres accordent une aide financière temporaire à tout membre éprouvant des difficultés à payer les biens et services qu'il importe, ou à assurer le service de sa dette. En retour, ce pays convient de réformer ses politiques afin de corriger les problèmes à l'origine de ses difficultés de balance des paiements.

En vertu du sixième alinéa de l'article I des statuts, l'aide financière temporaire donne aux pays membres «*la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale* »¹⁵.

L'aide financière prend la forme de crédits et prêts que le FMI accorde aux pays membres en proie à des difficultés de balance des paiements pour soutenir leurs programmes d'ajustement et de réformes.

Depuis son accession à l'indépendance la République Démocratique du Congo a connu une mutation historique dans sa gouvernance. La dictature de Mobutu, le coup d'Etat de Laurent-Désiré Kabila, l'instabilité à l'Est de la RDC et la mauvaise gouvernance de Joseph Kabila en sont des causes principales de la dette de la République Démocratique du Congo.

III. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

En ce qui concerne les pays pauvres, le Fonds s'est fixé deux objectifs : la restauration ou la consolidation des grands équilibres macroéconomiques et la promotion des réformes structurelles renforçant le potentiel de croissance. Pour ce qui est des pays émergents en crise, trois préoccupations sont au cœur de ces réflexions : stabiliser le taux de change, renforcer les investissements privés et mettre en œuvre des réformes structurelles.

Les plans d'ajustement structurel n'ont pas permis aux pays les plus pauvres de sortir de leur situation. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, arguant du fait que la lutte contre la pauvreté n'était pas dans ses statuts, le Fonds considérait que les politiques sociales et la distribution des revenus demeuraient l'affaire des gouvernements. Il soulignait sa « neutralité politique » à cet égard, se contentant de rappeler que la lutte contre la pauvreté passait par la stabilité économique¹⁶.

De nombreux hommes politiques et économistes ont souligné les effets désastreux des politiques macroéconomiques imposées par le FMI sur les niveaux de vie des pays en voie de développement. La prise en compte de ces critiques a conduit le FMI à mener des politiques d'ajustement « à visage humain », en élargissant la gamme des prêts accordés aux pays en voie de développement. Cet infléchissement de la politique du FMI a conduit celui-ci à s'intéresser davantage aux réformes structurelles et aux conséquences sociales des politiques d'ajustement mises en œuvre dans ces pays.

¹⁴ GUIRAUD, *Op.cit.*, p.18.

¹⁵ Idem

¹⁶ Idem

Sous l'impulsion du directeur général nommé à la tête du FMI en 1986, M. Michel Camdessus, le Fonds va intégrer pour la première fois dans son discours des actions spécifiques de lutte contre la pauvreté. Trois directions étaient tracées¹⁷ :

- en premier lieu, l'option consistait à renforcer la protection des groupes les plus pauvres contre l'impact inflationniste des libérations des prix, par exemple au moyen de subventions temporaires ciblées vers des groupes particulièrement vulnérables de la population et financés au moyen d'une fiscalité adoptée ;
- en deuxième lieu, le Fonds a promu le maintien de l'action sociale, telle que les subventions aux consommateurs, les prestations sociales et la sécurité sociale, même lorsque tous les autres postes de dépense publique sont comprimés ;
- en troisième lieu, la mise en place de « filets de protection sociale » a été intégrée dans certains plans d'ajustement afin d'aider les groupes particulièrement affectés par l'ajustement économique. L'affirmation de ces directions s'est accompagnée des discours tendant à instituer une coordination étroite avec la Banque mondiale, les agences spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organismes officiels bilatéraux.

Le comité monétaire et financier international a rappelé, en avril 2000 lors de sa première réunion, que le FMI et la Banque mondiale avaient des rôles complémentaires, mais distincts, à jouer pour aider les pays membres à mettre en place des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il a été réaffirmé que la conception des programmes en la matière demeure la responsabilité primordiale de la Banque mondiale et des autres agences de développement, et que le FMI conserve un rôle important dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières saines dans le cadre de réformes macroéconomiques. En effet, ces réformes demeurent un critère essentiel pour assurer les conditions d'une croissance durable, élément clé d'une réduction de la pauvreté.

Pour mener à bien cette stratégie, le FMI s'est doté en novembre 1999 de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui s'est substituée à la facilité d'ajustement structurel renforcée. Pour en bénéficier, le pays membre doit s'engager à mettre en œuvre un programme qui découle du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qu'il a lui-même élaboré en concertation avec la société civile. L'accent est notamment mis sur la bonne gouvernance ainsi que sur la transparence et la qualité de l'allocation des dépenses publiques, qui doivent être clairement orientées vers des utilisations à fort impact en termes de lutte contre la pauvreté¹⁸.

Le thème de la gouvernance recouvre un ensemble de problèmes différenciés. On y retrouve pour ce qui concerne le FMI : le renforcement du contrôle de l'utilisation des ressources prêtées, pour en assurer l'efficacité (et aussi éviter les utilisations frauduleuses) et le renforcement parallèle des sanctions contre les manquements des États membres, notamment en termes de diffusion de données, la lutte contre la corruption (tant dans les pays récipiendaires de l'aide qu'au sein des institutions financières internationales elles-mêmes) et la lutte contre la délinquance financière.

Enfin, le FMI a déclaré accorder une attention accrue à l'impact social des programmes d'ajustement qui bénéficient de son appui.

CONCLUSION

La problématique de l'endettement devient de plus en plus une obligation imposante pour la RDC, dans la mesure où le pays se veut ambitieux dans la relance de plusieurs secteurs de la vie nationale, notamment, l'industrie, les infrastructures, l'éducation, la santé et autres.

¹⁷ YVES TAVERNIER, rapport cité,

¹⁸ MM. Jean-Yves MOISSERON et Marc RAFFINOT, *Op. cit.*, p. 98

L'un des défis que la République Démocratique du Congo doit relever est son addiction au secteur minier. En effet, l'économie congolaise, depuis la période coloniale, est essentiellement orientée vers l'extraction des minerais dont regorge le sous-sol congolais. En effet, pour les colons, le pays ne devait servir que de fournisseur de ressources minières pour les économies occidentales. Encore aujourd'hui, les ressources minières constituent la majeure partie des produits exportés par le pays (plus de 80% d'exportations).

L'addiction aux ressources minières, dont les prix subissent régulièrement des fluctuations, est donc une stratégie de développement suicidaire pour tout pays, car personne ne peut prédire les chutes de prix, et la capacité de résilience dans ce cas n'est pas garantie. Il importe donc de développer d'autres industries que celles de l'extraction minière, faibles en valeur ajoutée et dont les bénéfices dépendent en grande partie de la conjoncture économique mondiale. Une transformation structurelle s'impose, afin de transférer les ressources du secteur minier à faible valeur ajoutée vers le secteur industriel manufacturier plus productif.

En outre, le fait de baser son économie sur la production des biens qui ne sont pas consommés à l'intérieur du pays, l'expose aux variations de la situation économique mondiale, qui n'est pas toujours rose par les temps qui courent. Si la situation est mauvaise, la demande des pays qui importent ces produits diminue, entraînant la baisse des prix.

C'est ainsi, nous proposons donc le développement des industries manufacturières telles que l'industrie du textile, fortes en main d'œuvre, afin de réaliser dans le pays des productions à même de combler la demande intérieure. Il faut développer les industries dont les produits seront plus facilement consommés à l'intérieur du pays, et ne pas attendre toujours des revenus de l'extérieur. C'est ce qu'ont fait les pays comme la Chine, le Japon, Singapour, à l'aube de leur processus d'émergence, avec l'application du modèle de développement dit « en vol d'oiseaux sauvages ». Le deuxième obstacle à l'émergence, directement lié au précédent, est la faible insertion de l'économie congolaise dans l'économie mondiale. En effet, suite aux effets pervers de l'exportation de minerais sans valeur ajoutée, il est compliqué pour la RDC de se trouver dans le cœur de la création mondiale de richesses. La production et l'exportation de quelques produits sans valeur ajoutée ne sont pas une stratégie pour s'insérer dans le flux des échanges internationaux, insertion indispensable pour tout pays qui se veut émergent, l'endettement ne doit pas être exclu pour un Etat qui aspire développer ses secteurs rentables.

L'endettement ne doit pas être au service des gouvernants, il doit plutôt servir pour le bien-être de la population congolaise.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale, *Global Development Finance*, 1997.
- BOURGY MYRIAM, « Les années Mobutu jusqu'à la chute du mur de Berlin (1965-1989), l'accroissement exponentiel d'une dette odieuse », *A qui profitent toutes les richesses du peuple congolais? Pour un audit de la dette congolaise*, CADTM, Liège, 2007.
- GUIRAUD, M., « Dette et pauvreté, les clés pour comprendre », *In La nouvelle lettre de la FIDH*, n°41, septembre 2000.
- MILLET Damien et TOUSSAINT Eric, « 50 Questions/50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale », CADTM Bruxelles/ Syllepse Paris, 2002, p.35.
- MOISSERON MM. Jean-Yves et RAFFINOT Marc, *Dette et pauvreté*, Paris, Economica, 1999.
- TAVERNIER Yves, *rapport d'information sur les activités et le contrôle du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale*, Assemblée nationale de la France, Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, du 13 décembre 2000.

- TOUSSAINT Éric, « *La finance contre les peuples. La bourse ou la vie* », CADTM/Syllepse, Paris, 2004.